

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2014

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Marie-Anne VALLOT, Brigitte REAT, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Patricia DUMAS donne pouvoir à Brigitte REAT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 22 juillet 2014**
- **Création d'une régie pour les temps d'activités périscolaires**
- **Reprise comptable de la ventilation du SIANC**
- **Vente terrain à M. et Mme Guy Peyrachon**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I – CREATION D'UNE REGIE POUR LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Afin d'encaisser la participation des familles au service des temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de créer une régie de recettes. Cette régie sera installée à la mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place de cette régie.

II – REPRISE COMPTABLE DE LA VENTILATION DU SIANC

Par arrêté interpréfectoral du 26 décembre 2013, il a été mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'assainissement non collectif (SIANC) au 31 décembre 2013.

La dissolution du SIANC a fait l'objet d'une ventilation comptable entre les collectivités membres.

Il appartient donc aux communes d'accepter la reprise comptable de la ventilation du SIANC et d'intégrer au compte administratif l'impact de ces opérations pour la détermination du résultat comptable.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette reprise comptable.

III – VENTE TERRAIN A M. ET MME GUY PEYRACHON

Suite à la création de la passerelle sur le Ternay, à la demande de M. et Mme Peyrachon et au projet communal d'élargissement de la rue Pré Chapelle, un morceau de la parcelle AE122 appartenant à la commune leur sera vendu, un nouveau mur sera construit par les acquéreurs dans l'alignement de leur maison.

Pour ce faire, un procès-verbal d'arpentage a été fait.

Il en résulte une nouvelle division des parcelles AE 116 et AE 122 comme suit :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Parcelle actuelle	Propriétaire	Parcelle créée	Propriétaire
AE 116 (201 m2)	Peyrachon	A (200 m2)	Peyrachon
		B (1 m2)	Commune
AE 122 (595 m2)	Commune	C (490 m2)	Commune
		D (29 m2)	Commune
		E (76 m2)	Peyrachon

Le conseil Municipal, par une abstention et 14 voix pour, approuve la nouvelle division des parcelles citées et la vente de ce bien, pour un montant de 25,00 € le m2.

IV- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AB 103, 17 rue Peyronnet,
- immeuble cadastré AC 108, AC 293, AN 21, AN 281, AN 270, AN 261, 2 rue Tacon

V-DIVERS

- 3 recours gracieux déposés, suite à l'accord par les services de l'état du permis d'aménager (Pré-Battoir)
- Réunion de la Commission de suivi du site de la carrière (CSS), présentation des projets, vote d'un nouveau règlement intérieur.
- Orage : beaucoup de dégâts, la remise en état suit son cours
- ADIS, suite à une commission d'attribution, demande de remise en état de l'HLM du Faubourg
- L'école en chiffres : 123 élèves scolarisés, environ 50 élèves à la cantine, 30 au périscolaire, 15 à l'étude et 60 au temps d'activité périscolaire.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 10

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

